



BUDGET PRINCIPAL DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour 2018 de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 4 avril 2018.

Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Un contexte institutionnel en voie de stabilisation, puisque le Président de la République dévoilera dans les prochains mois sa réforme sur le Grand Paris qui doit éclairer sur l'affirmation institutionnelle et financière des établissements publics territoriaux (EPT) ;
- Au regard de la politique accommodante sur le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) au bénéfice des communes et de l'environnement économique et fiscal aujourd'hui favorable pour les entreprises, le choix de mobiliser le levier de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour accroître les marges de manœuvre du Territoire dans un contexte de déploiement des compétences territoriales (équipements culturels et sportifs, voirie, eau et assainissement...) ;
- Consécutivement aux économies générées par la renégociation de la délégation de service public concernant la gestion de l'usine de valorisation énergétique de Créteil, une restitution de ce gain aux ménages en ajustant à la baisse les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) des communes concernées ;
- L'intensification de la politique d'investissement du Territoire pour déployer l'ensemble de ses compétences, dans le respect et l'affirmation de ses grands principes d'intervention autour des enjeux de solidarité, d'équité et de proximité, avec des politiques publiques conçues dans une perspective de cohésion et de solidarité territoriale, l'attachement à créer un meilleur service public et une action en faveur du pouvoir d'achat de ses habitants ;
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées afin d'être à la hauteur de cette ambition d'investissement, au travers notamment d'une politique d'optimisation financière des achats offensive, destinée à traduire l'effet optimisation et mutualisation permis par l'exercice à un échelon intercommunal des compétences.

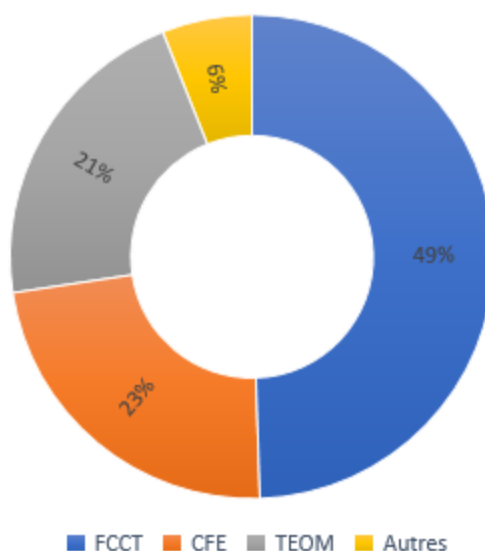
L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles de fonctionnement	175 525 131,99 €	Dépenses réelles de fonctionnement	163 604 903,10 €
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 11 920 228,89 €</i>			
Recettes d'ordre	350 000,00 €	Dépenses d'ordre	12 270 228,89 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>9 000 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 270 228,89 €</i>
TOTAL	175 875 131,99 €	TOTAL	175 875 131,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	53 776 565,88 €	Dépenses réelles d'investissement	79 119 220,16 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>14 386 865,57 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>45 022 196,16 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>19 885 462,31 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>14 653 886,00 €</i>
<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>19 443 138,00 €</i>	<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>19 443 138,00 €</i>
Résultats d'exécution 2017	13 908 383,75 €		
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>7 262 040,42 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>6 646 343,33 €</i>		
Restes à réaliser 2017 reportés	1 655 490,35 €	Restes à réaliser 2017 reportés	2 141 448,71
Recettes d'ordre d'investissement	12 270 228,89 €	Dépenses d'ordre d'investissement	350 000,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>9 000 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 270 228,89 €</i>		
TOTAL	81 610 668,87 €	TOTAL	81 610 668,87 €

1-FONCTIONNEMENT

Des recettes en augmentation suite notamment à l'ajustement du FCCT

Le total des recettes de fonctionnement du Territoire s'élève à **175 875 131,99 euros**, dont 175 525 131,99 euros de recettes réelles et 350 000 euros de recettes d'ordre.



Il est prévu une hausse de +6,8% des recettes réelles de fonctionnement par rapport au budget primitif 2017.

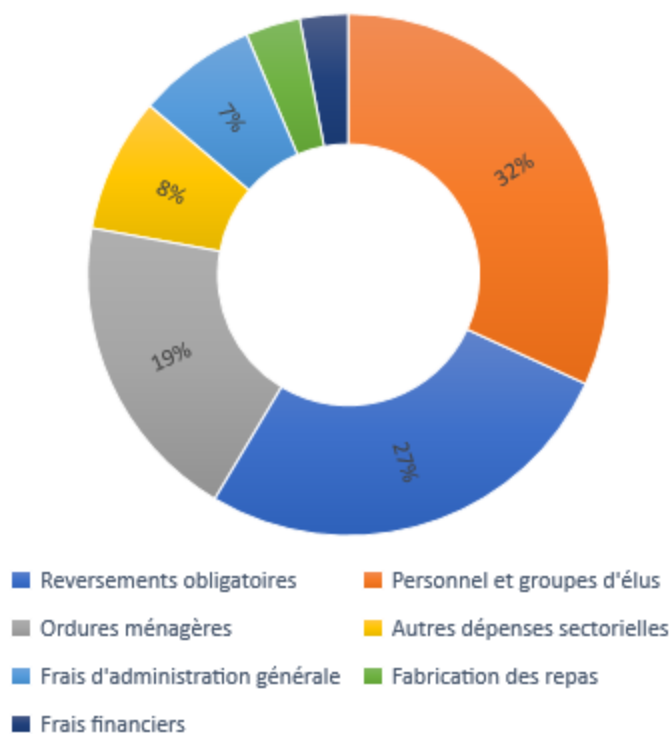
Cette forte croissance s'explique principalement par l'ajustement du FCCT budgété à hauteur de 86 853 158,59 euros (+11 924 730,74 euros par rapport à 2017), pour intégrer notamment les montants arbitrés lors de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) suite au transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs ».

Les autres composantes principales des recettes réelles regroupent le produit de la CFE, estimé à 40 600 000 euros, et celui de la TEOM, inscrit à hauteur de 37 500 000 euros. Ces prévisions de produits de fiscalité s'appuient sur une évolution des bases de +1,5% pour la CFE et de +2% pour la TEOM.

Les 6% de recettes restantes, soit 10 571 973,40 euros, se composent dans leur majeure partie des produits des services pour 4 697 711,26 euros, des dotations allouées au Territoire dont les concours versés dans le cadre de la protection de l'environnement pour 3 651 127,14 euros, et du revenu des immeubles pour 1 734 668 euros.

Des dépenses de fonctionnement traduisant le déploiement des services publics de proximité, mais qui restent maîtrisées

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **175 875 131,99 euros** et comprend **163 604 903,10 euros** de dépenses réelles ainsi que 12 270 228,89 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 9 000 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 3 270 228, 89 euros).



Dans les mêmes proportions que pour le budget primitif 2017, la section de fonctionnement se caractérise par une part importante des reversements obligatoires que sont la dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris pour 33 150 000 euros, la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 7 635 504 euros, et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2 900 000 euros. Les dépenses de personnel ont été ajustées suite au transfert des personnels des équipements culturels et sportifs repris en gestion par GPSEA en 2017. Elles ne représentent toutefois que 32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères pour 31 572 147 euros, à la fabrication des repas pour 5 544 650 euros, aux transports et aux déplacements pour 3 021 399,49 euros, aux équipements culturels et sportifs pour 2 503 589,30 euros, à la gestion des eaux pluviales pour 2 110 307,89 euros, aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire pour 2 018 160 euros, ou encore à l'entretien des voiries pour 1 520 550 euros.

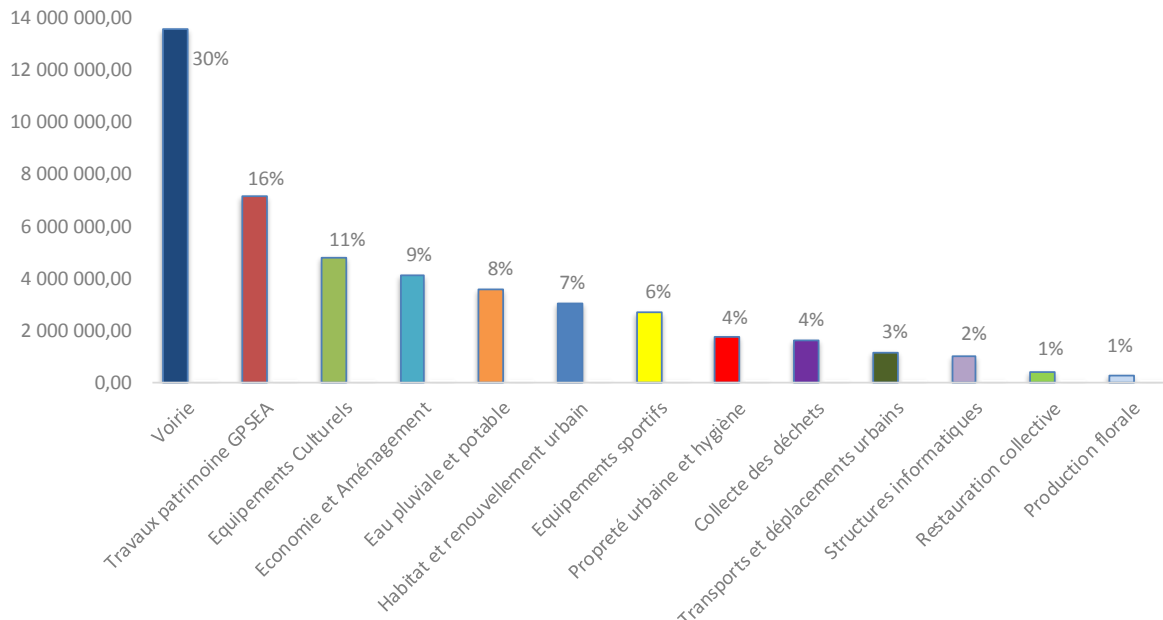
2- INVESTISSEMENT

En 2018, GPSEA poursuit le déploiement de sa politique d'investissement se traduisant par un programme volontariste et ambitieux construit en lien étroit avec les communes, notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau et des équipements culturels et sportifs.

Un programme d'investissement volontariste

Prévues à hauteur de **81 610 668,87 euros**, les dépenses d'investissement comptent 45 022 196,16 euros consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles, soit +28% par rapport au budget primitif 2017. Elles intègrent par ailleurs 2 141 448,71 euros de restes à réaliser de l'exécution 2017 reportés au budget primitif 2018.

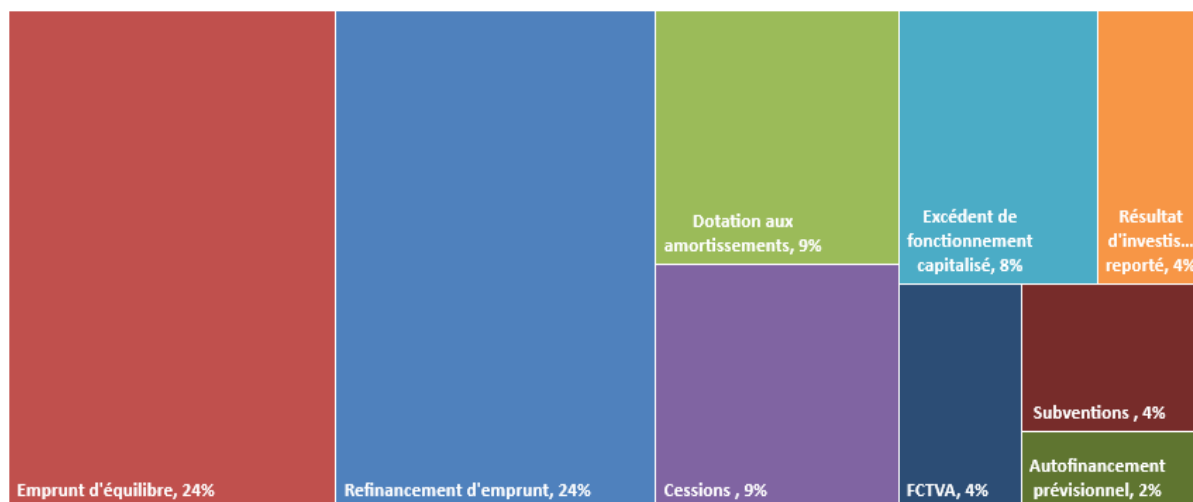
Les crédits nouveaux du programme d'investissement se répartissent principalement entre les travaux de voirie (13 576 042,30 euros, soit 30% des dépenses d'équipement), les travaux de réhabilitation et d'entretien de nos équipements culturels et sportifs (7 499 649,13 euros), l'entretien des bâtiments administratifs ainsi que des interventions diverses sur le patrimoine bâti de la collectivité (7 154 391,40 euros), le développement économique et les opérations d'aménagement (4 100 183,00 euros), les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable (3 601 292,22 euros), l'hygiène, la propreté urbaine et les ordures ménagères (3 315 182,91 euros), ainsi que les opérations de réhabilitation et de construction sur l'habitat (3 032 809,76 euros).



Au titre des autres dépenses d'investissement, il est prévu notamment le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 14 653 886 euros (avec en sus 4 912 731 euros d'intérêts imputés en section de fonctionnement). Sont également inscrits des crédits à hauteur de 19 443 138 euros pour des opérations de refinancement d'emprunt, dans le cadre de la démarche d'optimisation de l'encours de dette du Territoire.

Un programme d'investissement financé principalement par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont composées de 69 340 439,98 euros de recettes réelles et de 12 270 228,89 euros de recettes d'ordre. Elles se répartissent comme suit :



Sur les 69 340 439,98 euros de recettes réelles, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement, s'élèvent à 25 190 619,85 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement à hauteur de presque 56%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 19 885 462,31 euros, avec en sus 19 448 138 euros consacrés aux opérations de renégociation de la dette.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA pourra assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

Annexe : récapitulatif de l'équilibre du budget primitif 2018 du budget principal

